Image not found or type unknown

Ups surfacture les frais de douane ???

Par **superlulu**, le **28/09/2018** à **17:52**

bonsoir
suite a un achat aux encheres au japon, j'ai acheté une boite de vitesses automobiles pour la modique somme de 20.000 yens (moins de 170€) en y ajoutant les frais de port de 1000€
cela fait un total de 1170€, hors j'ai du payé la somme de 634€ pour les frais de douanes, pouvez vous m'expliquer comment est-ce possible de payer plus de 50% de TVA ???
et si il est possible de recuperer une partie de ce qu'ils m'ont demandé apres avoir deja payé...
cordialement

PS : la boite de vitesses en france coute plus de 3500€ ceci explique la raison de l'achat directement la bas

Par **Visiteur**, le **01/10/2018** à **16:18**

Bonjour,
frais de douane ne veut pas dire TVA ! Et ce n'est pas UPS qui les touchent ! Ce sont des taxes d'importation en principe.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés